



Les agents Bouguenaisiens mobilisés pour les services publics

Ce mardi 24 juin les agents de la ville de Bouguenais se sont mobilisés, pour les services municipaux. Cela a bien sûr engendré plusieurs perturbations dans les services. D'autres perturbations sont possibles ces prochains jours.

Malheureusement, la collectivité ne prend pas la mesure du manque de moyens dans les services essentiels pour la population, comme elle ne prend pas la mesure de la souffrance au travail et le manque de reconnaissance des agents.

La "revalorisation" des primes ne compense en rien le gel durable des salaires, les sanctions financières en cas d'arrêt maladie ou la précarité organisée au sein de notre collectivité. Une "revalorisation" décidée sans concertation, et avec pour but principal, la division des agents, par une rémunération individualisée.

Autre sujet d'inquiétude pour la qualité des services, les réorganisations qui se succèdent, toujours sans concertation, sans tenir compte de l'expertise des agents. La direction vient d'annoncer une pause d'une partie de la réorganisation dans les écoles. Un premier recul dû à la mobilisation. Des inquiétudes naissent pour d'autres services avec des moyens en baisse comme à l'école de musique. Après le service d'aide à domicile, le portage de repas, le service jeunesse... les inquiétudes des agents sont légitimes.

Enfin, des sanctions en cours visent à faire porter aux agents la responsabilité de la collectivité du fait de manque de moyens. Sanctionner plutôt que remettre en cause l'organisation. C'est une nouvelle marque de défiance de la collectivité vis à vis des agents qui quotidiennement mettent en oeuvre le service public.

La CGT soutient l'ensemble des agents soucieux de la qualité des services publics et de leurs conditions de travail. Il est temps de gagner une véritable concertation à la fois sur l'organisation des services et sur la revalorisation des agents. A ce jour, la collectivité n'a pas souhaité rencontrer l'organisation dépositaire du préavis, pour dialoguer et trouver une issue favorable, comme le prévoit la loi.